

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL
DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT**

REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION

[notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
conformément à la règle 17-1) du règlement d'exécution commun à l'arrangement et au Protocole de
Madrid

I – Office qui émit la notification
Institut National Algérien de la
Propriété Industrielle (INAPI)
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger

Téléphone : (213-021) 73.01.42
Téléfax : (213-021) 73.96.44
73.55.81

II – Numéro de l'enregistrement International: **1273 344**

III - nom du titulaire (ou toute autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international : **SKYWORTH GROUP CO., LTD.
Unit A, 15/F, West, Skyworth Building,
Shennan Ave, Nanshan District
518057 Shenzhen, Guangdong (CN)**

IV. ☒ Refus provisoire fondé sur un examen d'office:

☐ Refus provisoire fondé sur une opposition:

☐ Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition :

V - ☒ Refus provisoire pour tous les produits /ou services : **Le refus provisoire concerne tous les produits de la classe 09.**

-Les produits des classes 07 et 11 sont intouchables.

☐ Refus provisoire pour certains des produits /ou services :

VI – Motifs de refus (le cas échéant, voir la rubrique VII) :

- Antériorité d'un enregistrement international.

A

VII. Renseignements relatifs à une marque antérieure :

- i) Date et numéro de dépôt et, le cas échéant, date de priorité :
- ii) Date et numéro d'enregistrement (s'ils sont disponibles) : voir la marque en annexe.
- iii) Nom et adresse du titulaire :
- iv) Reproduction de la marque :
- v) Liste de tous les produits et services, ou des produits et services : Tous les produits de la classe 09 sont pertinents.

VIII. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable (voir le texte à la rubrique XII) :

IX. Informations relatives à la suite de la procédure :

- i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours : recours à introduire dans un délai de deux (02) mois à partir de la notification du refus provisoire

***Le délai peut être prorogé de la même durée en cas de nécessité et sur requête justifiée du demandeur.**

- ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
auprès de L'institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI)
- iii) Indication concernant la constitution d'un mandataire : (www.inapi.org) E-mail : info@inapi.org

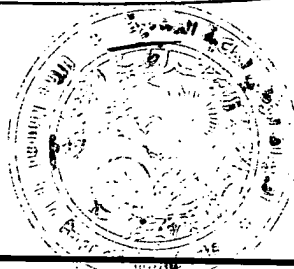
X. Date de la notification de refus provisoire :

20 JUL. 2016

XI. Signature ou sceau officiel de l'office qui émet la notification :

Abdelhafid BELMEHDI

Directeur Général



- DISPOSITIONS DE L'ORDONNANCE N° 03-06 DU 19 JUILLET 2003 RELATIVE AUX MARQUES :

Article 7 : Sont exclus de l'enregistrement :

- 1) Les signes ne constituant pas des marques au sens de l'article 2, alinéa 1 ;
- 2) Les signes appartenant au domaine public ou dépourvus de caractère distinctif ;
- 3) Les signes consistant en la forme des produits ou de leur emballage, si cette forme est imposée par la nature même ou par la fonction de ces produits ou de cet emballage ;
- 4) Les signes contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ainsi que les signes dont l'utilisation est interdite en vertu du droit national ou des conventions bilatérales ou multilatérales auxquelles l'Algérie est partie ;
- 5) Les signes qui reproduisent, imitent ou contiennent parmi leurs éléments des armoiries, drapeaux ou autres emblèmes, le nom, l'abréviation ou le sigle ou le signe ou poinçon officiel de contrôle et de garantie d'un Etat ou d'une organisation intergouvernementale créée par une convention internationale, sauf autorisation de l'autorité compétente de cet Etat ou de cette organisation ;
- 6) Les signes susceptibles d'induire en erreur le public ou les lieux commerciaux sur la nature, la qualité, la provenance ou d'autres caractéristiques des produits ou des services ;
- 7) Les signes qui consistent exclusivement ou partiellement en une indication susceptible d'engendrer de la confusion quant à l'origine géographique des produits ou des services considérés, ou qui, s'ils étaient enregistrés en tant que marque, entraveraient indûment l'usage de l'indication géographique par d'autres personnes ayant le droit de faire usage de cette indication ;
- 8) Les signes qui sont identiques ou semblables au point de prêter à confusion, avec une marque ou un nom commercial notoirement connu en Algérie pour des produits identiques ou similaires d'une autre entreprise, ou les signes qui constituent une traduction de cette marque ou de ce nom commercial ;

Les dispositions de cet alinéa s'appliquent, mutatis mutandis, aux produits ou services qui ne sont pas identiques ou similaires à ceux pour lesquels l'enregistrement de la marque est demandé à condition, dans ce cas, que l'usage de cette marque pour ces produits ou services indique un lien entre ces produits ou services et le titulaire de la marque enregistrée et à condition que cet usage risque de nuire aux intérêts du titulaire de la marque enregistrée.

- 9) Les signes identiques ou similaires à une marque ayant déjà fait l'objet d'une demande d'enregistrement ou d'un enregistrement pour des produits ou services identiques ou similaires à ceux pour lesquels la marque de fabrique ou de commerce est enregistrée dans le cas où un tel usage entraînerait un risque de confusion.

Les dispositions de cet alinéa s'appliquent également à l'égard des marques dont la protection a expiré un an au plus avant la date de dépôt de la demande d'enregistrement, ou à l'égard des marques collectives dont la protection a expiré trois ans au plus avant cette date.

Au sens de cet alinéa, il est tenu compte de toutes les priorités valablement revendiquées.

Examen de marque

EXAMINATEUR: N.DJEDJIG

EN DATE DU:

Numéro de dépôt : MT/M/ 0001/1273344

Numéro d'enregistrement :

Date de dépôt : 18.11.2014

Priorité :

Nom de la marque: SKYWORTH

Titulaire : SKYWORTH GROUP CO., LTD.

Adresse : Unit A, 15/F, West, Skyworth Building,
Shennan Ave, Nanshan District
518057 Shenzhen, Guangdong, China

Mandataire :

The logo for Skyworth, featuring the word "Skyworth" in a bold, sans-serif font.

Classe(s) des Produits ou services désignés : 7, 9, 11

Numéro de dépôt : MT/M/ 0001/868420

Numéro d'enregistrement : 868420

Date de dépôt : 07/04/2005

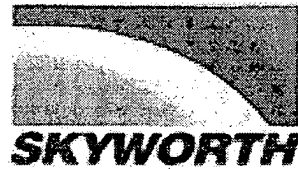
Priorité :

Nom de la marque: SKYWORTH

Titulaire : SHENZHEN CHUANGWEI-RGB ELECTRONICS
CO., LTD.

Adresse : 13-16/F, Block A, Skyworth Building, Shennan
Road, Nanshan District, Shenzhen 518057 Guangdong, China

Mandataire : BEIJING DONGFANGTIANJIAN
INTELLECTUAL PROPERTY REPRESENTATIVE CO.,
LTD.



Classe(s) des Produits ou services désignés : 9

NOTIFICATION

ENN/2015/44

Reproduction de la marque

Skyworth

Numéro d'enregistrement **1 273 344**

Date d'enregistrement **18 novembre 2014**

Date d'échéance **18 novembre 2024**

Nom et adresse du titulaire **SKYWORTH GROUP CO., LTD.**
Unit A, 15/F, West, Skyworth Building, Shennan Ave, Nanshan
District, 518057 Shenzhen, Guangdong (Chine)

Forme juridique du titulaire
(personne morale)
et lieu de constitution **Corporation, China**

Nom et adresse du mandataire **Beijing Dongfangtianjian INTELLECTUAL PROPERTY
REPRESENTATIVE CO., LTD., Room 1002, Guobin Plaza, No.11,
Fuwai Street, Xicheng District, 100037 Beijing (Chine)**

Classification
des éléments figuratifs **27.5**

Indication relative
à la nature de la marque
ou au type de marque **Les termes contenus dans la marque n'ont pas de signification.**

Liste des produits et services
NCL(10-2014) **7 Machines agricoles; treuils pour la pêche; machines pour
le travail du bois; machines pour la fabrication de papier;
machines de production de couches; machines d'impression;
machines pour l'industrie textile; machines pour la teinture;
appareils électromécaniques pour la préparation d'aliments;
machines de brasserie; machines à cigarettes à usage
industriel; machines pour le travail du cuir; machines à
coudre; machines pour l'industrie du cycle; machines pour
l'industrie céramique, y compris machines céramiques pour la
construction; dispositifs de ciselage assistée par ordinateur;
machines pour l'industrie des batteries; machines pour le
traitement de produits locaux spéciaux et produits divers;
machines de fabrication d'émaux; machines de fabrication
d'ampoules d'éclairage; machines d'emballage; machines
de fabrication de briquettes en nid d'abeille; machines de
cuisine électriques; machines à laver; machines pour l'industrie
pharmaceutique; appareils de vulcanisation; machines pour
le travail du verre; équipements pour fertilisants; machines
électromécaniques pour l'industrie chimique; laminoirs;
machines de raffinage de pétrole; malaxeurs; palans; mâts
de charge; marteaux [parties de machines]; machines à
mouler; garnitures de chaudières de machines; groupes
moteur à combustion interne, à l'exclusion de groupes
moteur d'automobiles, tracteurs, moissonneuses-batteuses,
motocycles, tronçonneuses, appareils à vapeur; équipements
pour la génération d'énergie hydroélectrique; machines de
fabrication d'attaches; machines de fabrication de boutons;
machines pour la fabrication de fils et câbles électriques;
outils portatifs, autres que ceux actionnés manuellement;
équipements pour l'industrie électronique; machines et**

équipements optiques de traitement à froid; équipements pour la séparation de gaz; machines pour la peinture; démarreurs pour moteurs et groupes moteurs; mécanismes de commande pour machines, groupes moteurs ou moteurs; silencieux pour groupes moteur d'automobiles; pompes [machines]; vannes [parties de machines]; machines à air comprimé; compresseurs pour réfrigérateurs; coupleurs hydrauliques; bielles de machines, moteurs ou groupes moteurs; régulateurs de vitesse pour machines, groupes moteur et moteurs; courroies pour machines; machines à souder électriques; appareils de lavage; cireuses électriques pour chaussures; machines de galvanoplastie; installations de condensation.

9 Ordinateurs; mémoires pour ordinateurs; moniteurs [matériel informatique]; ordinateurs portables; ordinateurs blocs-notes; processeurs [unités centrales de traitement]; clés USB; dispositifs périphériques pour ordinateurs; claviers d'ordinateur; souris [périphériques d'ordinateur]; traducteurs électroniques de poche; logiciels informatiques enregistrés; crayons électroniques [unités de visualisation]; ludiciels; publications électroniques téléchargeables; cartes réseau sans fil; écrans tactiles; assistants numériques personnels; appareils d'enregistrement de temps; appareils d'enregistrement de chèques; distributeurs de tickets; étiquettes électroniques pour marchandises; machines de loterie; télécopieurs; machines de pesage; mesures; tableaux d'affichage électroniques; enseignes au néon; téléphones portables; émetteurs de signaux électroniques; radars; instruments pour la navigation; appareils pour systèmes mondiaux de positionnement [GPS]; équipements de communication de réseau; équipements de communication optique; appareils de navigation pour véhicules sous forme d'ordinateurs de bord; équipements de commutation téléphonique à commande par programme enregistré (SPC); appareils de télévision; appareils électriques de surveillance; enregistreurs à bande; magnétoscopes; caméras vidéo à magnétoscope intégré; lecteurs de DVD; casques à écouteurs; machines d'enseignement et d'apprentissage électroniques; baladeurs multimédias; caméras de télévision; machines de textes vocaux électroniques; boîtiers adaptateurs; appareils photographiques; machines de projection; machines de projection à des fins pédagogiques; appareils et instruments d'arpentage; aéromètres; avertisseurs automatiques de perte de pression dans les pneumatiques; appareils de contrôle de la vitesse de véhicules; gazomètres [instruments de mesure]; enregistreurs kilométriques pour véhicules; compteurs pour groupes moteur à combustion interne; lochs; compteurs de miles pour véhicules; hydromètres; appareils d'enseignement audiovisuel; dispositifs de mesurage électriques; sondes à usage scientifique; appareils et instruments optiques; matériels pour réseaux électriques [fils, câbles]; semi-conducteurs; circuits intégrés; puces électroniques; diodes électroluminescentes (DEL); dispositifs d'alimentation en tension stabilisée; alimentations à basse tension; écrans fluorescents; écrans vidéo; télécommandes à usage domestique; fibres optiques [fils conducteurs de rayons lumineux]; appareils électriques de réglage; installations électriques pour la commande à distance d'opérations industrielles; parafoudres [tiges]; électrolyseurs; extincteurs; appareils de radiologie à usage industriel; dispositifs de protection personnelle contre les accidents; alarmes; lunettes [optique]; batteries électriques; dessins animés; dispositifs télécommandés d'arrêt de voitures, portables; vêtements,

NOTIFICATION

(suite)

- chauffés électriquement; radars de marche arrière; moniteurs de voitures; écrans d'affichage à cristaux liquides; appareils de contrôle de l'affranchissement.
- 11 Installations de conditionnement d'air; appareils d'éclairage à diodes électroluminescentes [DEL]; autocuiseurs [autoclaves] électriques; fours à micro-ondes [appareils de cuisson]; congélateurs; réfrigérateurs; appareils et installations de ventilation [climatisation]; ventilateurs [climatisation]; chauffe-eau solaires; installations de lampes chauffantes pour salles de bains; appareils de désinfection; distributeurs d'eau potable; lampes; appareils et installations d'éclairage; appareils et installations de cuisson; appareils d'éclairage pour véhicules; lampes germicides pour la purification d'air; lampes à friser; chauffe-eau électriques; pierres de lave destinées aux grillades sur barbecue; appareils et installations de réfrigération; installations de conditionnement d'air; appareils de conditionnement d'air; sèche-cheveux électriques; appareils de chauffage; générateurs de bulles de savon et de mousse pour spectacles; installations de chauffage à eau chaude; jets d'eau ornementaux; installations et appareils sanitaires; installations pour la purification d'eau; poches jetables de stérilisation; radiateurs électriques; briquets; réacteurs nucléaires.

Enregistrement de base Chine, 07.01.2014, 11301212

Enregistrement de base Chine, 14.12.2013, 11028090

Enregistrement de base Chine, 28.12.2013, 11301210

*Désignations selon
l'Arrangement de Madrid* Algérie

Date de notification 12.11.2015

*Langue de
la demande internationale* Anglais
